



Numéro de dossier : 38050  
Date : 16/04/2025

## AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE

Concerne : adaptation d'ennemi en ail, oignon, oignon de printemps et échalotte

Nom commercial :

**MINECTO ONE**

Numéro d'autorisation :

**11119P/B**

Catégorie d'utilisateurs: **PROFESSIONNELS**

Détenteur de l'autorisation :

**Syngenta Crop Protection**

Société anonyme  
Avenue Louise 489  
1050 BRUXELLES  
Belgique

Nature du produit : **Insecticide**

Type de formulation : **WG (Granulés à disperser dans l'eau)**

Teneur garantie en substance(s) active(s), synergiste(s) et phytoprotecteur(s) :

- **cyantraniliprole : 400 g/kg (substance active)**

Cette autorisation est valable du **19/04/2025** au **14/09/2027** inclus et remplace, le cas échéant, tout autre acte d'autorisation antérieur pour ce produit.

Les conditions particulières pour la prolongation sont les suivantes : **évaluation de la demande de**



### **prolongation.**

Le nombre de points attribués pour le calcul de la contribution annuelle (en application de l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits) : **2**.

Le produit, pour autant qu'il remplisse toutes les conditions définies dans cet acte d'autorisation et son annexe, est autorisé en application :

- du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère :  
cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

## ANNEXE

### **CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT**

Sans préjudice des dispositions relatives à la classification et l'étiquetage :

- du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 ;
- du Règlement (UE) n° 547/2011 de la Commission du 08 juin 2011 portant application du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ;

les mentions suivantes doivent se trouver sur l'étiquette du produit :

#### **Classification et étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement :

- ATTENTION

Codes SGH et pictogrammes de danger :

- GHS09 : Dangereux pour l'environnement



Mentions de danger (phrases H) :

- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (phrases P) :

- P280 : Porter des gants de protection.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles sur les dangers (phrases EUH) :

- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### **Phrases selon le Règlement (CE) n° 1107/2009 ou le Règlement (UE) n° 547/2011**

Phrases types indiquant les mesures de sécurité (phrases SP) :

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPa1 : Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 28.
- SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé



sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
- SPe3 : Pour protéger les arthropodes/insectes non-ciblés appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).
- SPe8 : Dangereux pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs. Ne pas utiliser en zone de butinage. Le produit doit être appliqué tôt le matin ou tard le soir. Durant la floraison de la culture, ce produit ne peut être appliqué qu'une seule fois et uniquement tard le soir. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

#### **Autres mentions/phrases nationales :**

- La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.
- Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.
- Afin d'éviter un dépassement de la LMR dans les cultures suivantes et/ou afin de limiter le transfert possible des métabolites pertinentes dans les cultures suivantes, la quantité totale de cyantraniliprole/ha apportée par ce produit ou tout autre produit contenant cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450 g/12 mois. Cette restriction ne s'applique pas à l'usage dans les systèmes avec recirculation de l'eau.
- Des effets sur le goût des cultures traitées ne peuvent pas être exclus. Consulter le détenteur d'autorisation/du permis pour les informations concernant les effets sur la qualité.



## USAGES

Les applications pour lesquelles le produit est autorisé et les conditions particulières d'application :

### pommiers (*Malus domestica*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : diamètre des fruits jusqu'à 10 mm, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : carpocapse des pommes et des poires (*Carpocapsa pomonella* (*Cydia pomonella*))**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### poiriers (*Pyrus communis*/*P. pyrifolia* var. *culta*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : diamètre des fruits jusqu'à 10 mm, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)



Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : carpocapse des pommes et des poires (*Carpocapsa pomonella* (*Cydia pomonella*))**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### **pruniers (*Prunus domestica* subsp. *domestica*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : l'ovaire grossit, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : carpocapse des prunes (*Laspeyresia funebrana*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



### carottes (*Daucus carota*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

#### **Pour lutter contre : mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### chou brocoli (*Brassica oleracea var. botrytis subvar. cymosa*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées (BBCH 12)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

#### **Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**chou brocoli (*Brassica oleracea var. botrytis subvar. cymosa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 1 pousse latérale visible - les têtes ont atteint leur forme et taille typiques et elles sont fermées (BBCH 21-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**chou-fleur (blanc et vert) (*Brassica oleracea var. botrytis subvar. cauliflora*)**





Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : les boutons floraux de la tige se développent, largeur > 1 cm - les têtes ont atteint leur forme et taille typiques et elles sont fermées (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **chou-fleur (blanc et vert) (*Brassica oleracea var. botrytis subvar. cauliflora*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées (BBCH 12)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.



**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**chou de Bruxelles (*Brassica oleracea var. gemmifera*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées (BBCH 12)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**chou de Bruxelles (*Brassica oleracea* var. *gemmifera*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la tige principale a atteint 10% de sa taille finale dépendant de la variété - les choux en-dessous de la pousse terminale sont étroitement fermés (BBCH 31-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia* spp.)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de Savoie) (*Brassica oleracea* var. *capitata*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées (BBCH 12)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture



Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de Savoie) (*Brassica oleracea var. capitata*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début de la formation des têtes, les 2 feuilles les plus jeunes ne se déroulent pas - les têtes ont atteint leur grandeur, forme et dureté typiques (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**laitues (*Lactuca sp.*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**laitues (*Lactuca sp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.



**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**haricot vert (recolté frais, avec cosse) (*Phaseolus vulgaris*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la première pousse latérale est visible - maturation complète: les gousses sont mûres (les graines dures) (BBCH 21-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**petit pois (sans cosse) (*Pisum sativum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : les premières fleurs sont ouvertes (sporadiquement dans la culture) - les gousses ont atteint leur longueur finale (maturité "verte"), les pois sont complètement formés (BBCH 60-79)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :



- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### **fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse) (*Vicia faba*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pas de pousses latérales - maturation complète: presque toutes les gousses sont foncées, les graines sont sèches et dures (BBCH 20-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Pour éviter de dépasser la LMR dans les cultures en rotation et/ou limiter le transfert possible des métabolites pertinents aux cultures en rotation, la quantité totale appliquée de cyantraniliprole/ha par ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole ne peut pas dépasser 450g/an. Cette restriction ne s'applique pas à l'utilisation dans les systèmes de recyclage d'eau fermés.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



## EXTENSION DE L'AUTORISATION POUR DES USAGES MINEURS (en application de l'article 51 du Règlement (CE) No 1107/2009).

L'usage du produit pour ces extensions tombe sous la responsabilité de l'utilisateur. En raison du nombre limité de données évaluées concernant l'efficacité et la phytotoxicité, il est conseillé d'effectuer un test avant l'utilisation du produit.

### cognassiers (*Cydonia oblonga*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : diamètre des fruits jusqu'à 10 mm, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

ne pas appliquer le produit après le 31/07

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : carpocapse des pommes et des poires (*Carpocapsa pomonella* (*Cydia pomonella*))**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation





### néfliers (*Mespilus germanica*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : diamètre des fruits jusqu'à 10 mm, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

ne pas appliquer le produit après le 31/07

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroplote* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : carpocapse des pommes et des poires (*Carpocapsa pomonella* (*Cydia pomonella*))**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### cerisiers et griottiers (*Prunus avium*/*P. cerasus*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : l'ovaire grossit, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

ne pas appliquer le produit après le 31/07

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche des cerises (*Rhagoletis cerasi*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**pruniers (*Prunus domestica* subsp. *domestica*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout



Stade d'application : l'ovaire grossit, chute des fruits après floraison - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroplote* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,1 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**fraisiers (*Fragaria x ananassa*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : champ de production

Stade d'application : 2 feuilles sont étalées - récolte principale: la plupart des fraises ont atteint leur couleur spécifique (BBCH 12-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 1 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de l'entretien et de la récolte de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroplote* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**fraisiers (*Fragaria x ananassa*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : champ de sélection et de multiplication

Stade d'application : 2 feuilles sont étalées - récolte principale: la plupart des fraises ont atteint leur couleur spécifique (BBCH 12-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 1 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de l'entretien et de la récolte de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**fraisiers (*Fragaria x ananassa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : champ de production

Stade d'application : 2 feuilles sont étalées - récolte principale: la plupart des fraises ont atteint leur couleur spécifique (BBCH 12-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 1 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- ne plus appliquer le produit après le 31/07
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**fraisiers (*Fragaria x ananassa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : champ de sélection et de multiplication

Stade d'application : 2 feuilles sont étalées - récolte principale: la plupart des fraises ont atteint leur couleur spécifique (BBCH 12-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 1 jour(s)

Mesures de réduction du risque :



- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 99%.

Remarque(s) :

- ne plus appliquer le produit après le 31/07.
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**myrtilliers et airelliers rouges (*Vaccinium myrtillus*/*V. corymbosum*/*V. vitis-idaea*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Stade d'application : début de la formation des fruits : les premiers fruits apparaissent à la base de la grappe - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte : la plupart des baies sont mûres (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :



- Pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- Lors de l'entretien et de la récolte de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroploce* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**groseilliers (blancs, rouges et cassis) (*Ribes spp.*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Stade d'application : début de la formation des fruits : les premiers fruits apparaissent à la base de la grappe - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte : la plupart des baies sont mûres (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :





- Pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- Lors de l'entretien et de la récolte de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonata* / *Argyroploue* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**groseilliers à maquereau et hybrides (*Ribes uva-crispa*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Stade d'application : début de la formation des fruits : les premiers fruits apparaissent à la base de la grappe - les fruits ont atteint la maturité demandée pour la récolte : la plupart des baies sont mûres (BBCH 71-87)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

- Pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des



gants résistant aux produits chimiques

- Lors de l'entretien et de la récolte de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : tordeuses du feuillage (*Cacoecia* / *Spilonota* / *Argyroplote* / *Pandemis* / *Notocelia* / *Sparganothis*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : *Drosophila suzukii* (*Drosophila suzukii*)**

Dose : 0,09 kg/ha haie.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**betterave rouge et jaune (*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* var. *conditiva*/*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* var. *lutea*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de la betterave (*Pegomya hyoscyami* (*P. betae*))**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### carottes (*Daucus carota*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### panais (*Pastinaca sativa*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille



finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### céleri-raves (*Apium graveolens* var. *rapaceum*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**radis (*Raphanus sativus var. radicula*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**scorsonère (*Scorzonera hispanica*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**chou-navet, rutabaga (*Brassica napus subsp. rapifera*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



**navet (*Brassica rapa subsp. rapa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**raifort (*Armoracia rusticana*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.



Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**topinambour (*Helianthus tuberosus*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**ail (*Allium sativum*)**

Localisation du traitement : plein air





Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 14 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**oignons (récolté sec) (*Allium cepa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 14 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**oignons de printemps (*Allium fistulosum/A. cepa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 14 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- max. 0,38 kg/ha/culture

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**oignons de printemps (*Allium fistulosum/A. cepa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 14 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- max. 0,38 kg/ha/culture

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 10 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**échalote (*Allium cepa Aggregatum types*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 14 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**chou de Bruxelles (*Brassica oleracea var. gemmifera*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la tige principale a atteint 10% de sa taille finale dépendant de la variété - les choux en-dessous de la pousse terminale sont étroitement fermés (BBCH 31-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :



- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : mouche blanche du chou (*Aleurodes proletella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de Savoie) (*Brassica oleracea var. capitata*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début de la formation des têtes, les 2 feuilles les plus jeunes ne se déroulent pas - les têtes ont atteint leur grandeur, forme et dureté typiques (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : mouche blanche du chou (*Aleurodes proletella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**chou chinois, pakchoï, pakchoï en rosette et komatsuna (*Brassica rapa chinensis* & *B. rapa pekinensis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ les têtes ont atteint leur grandeur, forme et dureté typiques (≤ BBCH 49)



Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : mouche blanche du chou (*Aleurodes proletella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**cimi di rapa (*Brassica rapa subsp. rapa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la



dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : mouche blanche du chou (*Aleurodes proletella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : teigne des crucifères (*Plutella maculipennis* / *P. xylostella*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de légumes (*Delia spp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**cresson alénois et autres jeunes pousses (*Lepidium sativum*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :



- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**cresson alénois et autres jeunes pousses (*Lepidium sativum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**mâche (*Valerianella locusta*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.



**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**mâche (*Valerianella locusta*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**endives/radicchio rosso/pain de sucre (*Cichorium endivia*/C. *intybus* var. *foliosum*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2





Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**endives/radicchio rosso/pain de sucre (*Cichorium endivia/C. intybus var. foliosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra / Spodoptera / Autographa / Orthosia / Thaumetopoeidae / Pieris / ...*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**culture de racines de witloof (*Cichorium intybus var. foliosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra / Spodoptera / Autographa / Orthosia / Thaumetopoeidae / Pieris / ...*)**

Stade d'application : selon les avertissements

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : mouche des endives (*Ophiomyia pinguis*)**

Stade d'application : selon les avertissements

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**bette (blette) (*Beta vulgaris subsp. vulgaris var. flavescens*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**bette (blette) (*Beta vulgaris subsp. vulgaris var. flavescens*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :



- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**roquette (*Eruca vesicaria* subsp. *sativa*/Diplotaxis tenuifolia)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**roquette (*Eruca vesicaria* subsp. *sativa*/Diplotaxis tenuifolia)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire



un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**jeunes pousses (recoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles) (*babyleaf* (harvested before BBCH 18))**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**jeunes pousses (recoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles) (*babyleaf* (harvested before BBCH 18))**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### **haricot vert (recolté frais, avec cosse) (*Phaseolus vulgaris*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la première pousse latérale est visible - maturation complète: les gousses sont mûres (les graines dures) (BBCH 21-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### **haricot vert (recolté frais, sans cosse) (*Phaseolus vulgaris*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la première pousse latérale est visible - maturation complète: les gousses sont mûres (les graines dures) (BBCH 21-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois



Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### **petit pois (sans cosse) (*Pisum sativum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : les premières fleurs sont ouvertes (sporadiquement dans la culture) - les gousses ont atteint leur longueur finale (maturité "verte"), les pois sont complètement formés (BBCH 60-79)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**pois verts (avec cosse) (mange-tout) (*Pisum sativum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la première pousse latérale est visible - maturation complète: les gousses sont mûres (les graines dures) (BBCH 21-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse) (*Vicia faba*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pas de pousses latérales - maturation complète: presque toutes les gousses sont foncées, les graines sont sèches et dures (BBCH 20-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.



- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**soja/edamame (récolté fraîche, sans cosse) (*Glycine max.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pas de pousses latérales - maturation complète: presque toutes les gousses sont foncées, les graines sont sèches et dures (BBCH 20-89)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra / Spodoptera / Autographa / Orthosia / Thaumetopoeidae / Pieris / ...*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**soja/edamame (récolté fraîche, avec cosse) (*Glycine max.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : la première pousse latérale est visible - maturation complète: les gousses sont mûres (les graines dures) (BBCH 21-89)





Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 3 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : bruches (*Bruchus sp.*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### asperge (*Asparagus officinalis*)

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Stade d'application : après la récolte

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : criocères de l'asperge (*Crioceris*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### asperge (*Asparagus officinalis*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : après la récolte

Mesures de réduction du risque :



- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.

**Pour lutter contre : criocères de l'asperge (*Crioceris*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**persil (consommation des feuilles) (*Petroselinum crispum*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**persil (consommation des feuilles) (*Petroselinum crispum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :



- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux (consommation de la racine) (*Petroselinum crispum var. tuberosum* & *Chaerophyllum bulbosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : racines commencent à se développer (diamètre > 0,5 cm) - racines ont atteint leur taille finale typique pour la variété (BBCH 41-49)

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)



Méthode d'application : pulvérisation

**cresson de terre / barbarée (consommation des feuilles) (*Barbarea sp.*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra / Spodoptera / Autographa / Orthosia / Thaumetopoeidae / Pieris / ...*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**cresson de terre / barbarée (consommation des feuilles) (*Barbarea sp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra / Spodoptera / Autographa / Orthosia / Thaumetopoeidae / Pieris / ...*)**

Dose : 0,19 kg/ha.



Nombre d'applications : 1 à 2  
Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)  
Méthode d'application : pulvérisation

**moutarde brune (consommation des feuilles) (*Brassica juncea*)**

Localisation du traitement : sous protection  
Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**moutarde brune (consommation des feuilles) (*Brassica juncea*)**

Localisation du traitement : plein air  
Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.



**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**salicorne (consommation des feuilles et/ou tiges) (*Salicornia europaea*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**salicorne (consommation des feuilles et/ou tiges) (*Salicornia europaea*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :



- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**pourpier (consommation des feuilles) (*Portulaca oleracea*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**pourpier (consommation des feuilles) (*Portulaca oleracea*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire



un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### chicorée (*Cichorium intybus var. sativum*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Délai avant la récolte : 7 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Remarque(s) :

- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### plantes ornementales (*ornamentals*)

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce (s) suivant(es): Azalea





- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantranilprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles mineuses/teignes (*Gracillariidae / Depressariidae*)**

Dose : 0,06 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

#### **plantes ornementales (ornamentals)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Azalea, Chamaecyparis, Pelargonium et Waldsteinia.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantranilprole/ha/an.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

#### **plantes ornementales (ornamentals)**

Localisation du traitement : sous protection



Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Euonymus
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : otiorhynques (*Otiorhynchus*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**plantes ornementales (*ornamentals*)**

Localisation du traitement : sous protection

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Pas de zone tampon par rapport aux eaux de surface.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Azalea, Chamaecyparis, Pelargonium et Waldsteinia.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- pendant l'application, porter une combinaison de protection chimique étanche aux liquides et des gants résistant aux produits chimiques
- lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- max. 450g cyantraniliprole/ha/an



**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### **plantes ornementales (ornamentals)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Azalea, Chamaecyparis, Pelargonium et Waldsteinia.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- Lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : thrips (*Thysanoptera*)**

Dose : 0,31 kg/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **plantes ornementales (ornamentals)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce



- (s) suivant(es): Azalea, Chamaecyparis, Pelargonium et Waldsteinia.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- Lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : chenilles défoliatrices (*Mamestra* / *Spodoptera* / *Autographa* / *Orthosia* / *Thaumetopoeidae* / *Pieris* / ...)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### **plantes ornementales (ornamentals)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Euonymus
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- Lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an.

**Pour lutter contre : otiorhynques (*Otiorhynchus*)**

Dose : 0,19 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

### **plantes ornementales (ornamentals)**



Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Nombre maximal d'applications : 2 application(s)/12 mois

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 20 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.

Avertissement(s) :

- Utilisation en plantes ornementales accordée sur base d'essais réalisés sur l'(les) espèce(s) suivant(es): Azalea
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis.

Remarque(s) :

- Lors de la manipulation de la culture traitée, porter des gants résistants aux produits chimiques
- Ne plus appliquer ce produit après le 31/07.
- Max. 450g cyantraniliprole/ha/an

**Pour lutter contre : chenilles mineuses/teignes (*Gracillariidae* / *Depressariidae*)**

Dose : 0,06 kg/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle minimal entre deux applications : 7 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



## EMBALLAGES

Ce produit ne peut être mis sur le marché que dans les emballages suivants :

**Type :** bidon **Matériel :** PEHD

---

Volume : 0,75 l Contenu : 0,25 kg

Volume : 1,5 l Contenu : 0,5 kg

Volume : 3,5 l Contenu : 0,8 kg

Volume : 17,5 l Contenu : 5 kg

**Type :** boîte en carton avec doublure **Matériel :** papier/métal/PE/PET  
multicouche

---

Volume : 1 l Contenu : 0,25 kg

Volume : 1,5 l Contenu : 0,5 kg

Volume : 2,5 l Contenu : 0,8 kg

Volume : 12 l Contenu : 5 kg



## DESCRIPTION DES CULTURES

pommiers (*Malus domestica*) : toutes les variétés

poiriers (*Pyrus communis*/*P. pyrifolia* var. *culta*) : toutes les variétés, y compris Nashi

cognassiers (*Cydonia oblonga*) : toutes les variétés

néfliers (*Mespilus germanica*) : toutes les variétés

cerisiers et griottiers (*Prunus avium*/*P. cerasus*) : toutes les variétés

pruniers (*Prunus domestica* subsp. *domestica*) : toutes les variétés

fraisiers (*Fragaria x ananassa*) : champ de production: fraisiers dont la récolte est destinée à la consommation, toutes les variétés; champ de sélection et de multiplication; seulement pour les cultures destinées à la sélection et la propagation, toutes les variétés, la production ne peut en aucun cas être utilisée pour la consommation

myrtilliers et airelliers rouges (*Vaccinium myrtillus*/*V. corymbosum*/*V. vitis-idaea*) : toutes les variétés

groseilliers (blancs, rouges et cassis) (*Ribes spp.*) : toutes les variétés

groseilliers à maquereau et hybrides (*Ribes uva-crispa*) : toutes les variétés

betterave rouge et jaune (*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* var. *conditiva*/*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* var. *lutea*) : toutes les variétés

carottes (*Daucus carota*) : toutes les variétés

panais (*Pastinaca sativa*) : toutes les variétés

céleri-raves (*Apium graveolens* var. *rapaceum*) : toutes les variétés

radis (*Raphanus sativus* var. *radicula*) : radis à peau généralement rouge ou blanche, de saveur peu piquante, toutes les variétés

scorsonère (*Scorzonera hispanica*) : toutes les variétés

chou-navet, rutabaga (*Brassica napus* subsp. *rapifera*) : toutes les variétés

navet (*Brassica rapa* subsp. *rapa*) : toutes les variétés

raifort (*Armoracia rusticana*) : toutes les variétés

topinambour (*Helianthus tuberosus*) : toutes les variétés

ail (*Allium sativum*) : toutes les variétés

oignons (récolté sec) (*Allium cepa*) : toutes les variétés, plantées ou semées, récoltées sèches

oignons de printemps (*Allium fistulosum*/*A. cepa*) : oignons récoltés jeunes, toutes les variétés

échalote (*Allium cepa* *Aggregatum* types) : toutes les variétés



- chou brocoli (*Brassica oleracea* var. *botrytis* subvar. *cymosa*) : toutes les variétés
- chou-fleur (blanc et vert) (*Brassica oleracea* var. *botrytis* subvar. *cauliflora*) : toutes les variétés
- chou de Bruxelles (*Brassica oleracea* var. *gemmifera*) : toutes les variétés
- choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de Savoie) (*Brassica oleracea* var. *capitata*) : toutes les variétés
- chou chinois, pakchoï, pakchoï en rosette et komatsuna (*Brassica rapa chinensis* & *B. rapa pekinensis*) : toutes les variétés
- cimi di rapa (*Brassica rapa* subsp. *rapa*) : toutes les variétés
- cresson alénois et autres jeunes pousses (*Lepidium sativum*) : toutes les variétés de pousses de légumes
- mâche (*Valerianella locusta*) : toutes les variétés
- laitues (*Lactuca* sp.) : toutes les espèces et variétés
- endives/radicchio rosso/pain de sucre (*Cichorium endivia*/*C. intybus* var. *foliosum*) : toutes les variétés
- culture de racines de witloof (*Cichorium intybus* var. *foliosum*) : Pour le traitement de la culture sur le champ; toutes les variétés pour la production de witloof (blanc et rouge).
- bette (blette) (*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* var. *flavescens*) : toutes variétés, cultivées uniquement pour leurs feuilles
- roquette (*Eruca vesicaria* subsp. *sativa*/*Diplotaxis tenuifolia*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés
- jeunes pousses (recoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles) (*babyleaf* (*harvested before BBCH 18*)) : Toute culture appartenant à la famille des Brassicaceae, Asteraceae ou Amaranthaceae (ou un mélange de celles-ci) pour autant qu'elle soit récoltée jusqu'au stade de 8 vraies feuilles
- haricot vert (recolté frais, avec cosse) (*Phaseolus vulgaris*) : toutes les variétés dont les gousses sont récoltées à un stade immature
- haricot vert (recolté frais, sans cosse) (*Phaseolus vulgaris*) : toutes les variétés dont les graines sont récoltées immatures
- petit pois (sans cosse) (*Pisum sativum*) : toutes les variétés dont les graines sont récoltées immatures et destinées à la fabrication de conserves, à être congelées ou au marché frais
- pois verts (avec cosse) (mange-tout) (*Pisum sativum*) : toutes les variétés dont les gousses sont récoltées immatures et destinées à la fabrication de conserves, à être congelées ou au marché frais
- fèves et féveroles (récoltées fraîches, sans cosse) (*Vicia faba*) : toutes les variétés dont les graines sont récoltées immatures
- soja/edamame (recolté fraîche, sans cosse) (*Glycine max*) : toutes les variétés dont les graines sont





récoltées immatures

soja/edamame (récolté fraîche, avec cosse) (*Glycine max*) : toutes les variétés dont les gousses sont récoltées immatures

asperge (*Asparagus officinalis*) : toutes les variétés (champ de production: asperges en champs de production, donc pas les 1ère et 2ème années de la culture)

persil (consommation des feuilles) (*Petroselinum crispum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux (consommation de la racine) (*Petroselinum crispum var. tuberosum* & *Chaerophyllum bulbosum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

cresson de terre / barbarée (consommation des feuilles) (*Barbarea sp.*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

moutarde brune (consommation des feuilles) (*Brassica juncea*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

salicorne (consommation des feuilles et/ou tiges) (*Salicornia europaea*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

pourpier (consommation des feuilles) (*Portulaca oleracea*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

chicorée (*Cichorium intybus var. sativum*) : toutes les variétés

plantes ornementales (*ornamentals*) : Toutes les espèces et variétés, non destinées à la consommation. Les produits autorisés pour cette culture peuvent également être utilisés pour la production des arbres et arbustes fruitiers dans la mesure où ceux-ci ne sont pas encore à leur place définitive et que les fruits ne soient pas récoltés.